Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
29 septembre 2022
Français
Original : anglais

Conseil du développement industriel
Cinquantième session
Vienne, 21-23 novembre 2022
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Rapport du Directeur général

Le présent document fournit des informations sur la contribution de l'ONUDI au Programme de développement durable à l'horizon 2030, conformément aux résolutions GC.15/Res.1 et GC.16/Res.2 de la Conférence générale ainsi qu'à la conclusion 2016/6 du Comité des programmes et des budgets et à la décision IDB.44/Dec.9 [par. e) i)] du Conseil du développement industriel.

I. Aperçu général

1. À l'heure où le monde fait face à plusieurs crises et conflits de portée internationale, les aspirations formulées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 semblent vouées à un avenir sombre. La pauvreté est loin d'être éliminée, les inégalités se creusent et les changements climatiques ont des conséquences dévastatrices.

2. La pandémie de COVID-19 a engendré des bouleversements qui ont réduit à néant des décennies de développement. Entravée par les conflits, la fragile reprise économique révèle des disparités. Du fait de l'amoindrissement de l'offre de matières premières et de produits importants, en particulier dans les secteurs de l'alimentation et de l'énergie, l'inflation s'aggrave dans le monde.

3. Pour éviter une catastrophe climatique, il nous faut adopter de toute urgence des modes de développement moins polluants, résilients face aux changements climatiques, circulaires et inclusifs, qui nous permettent de réduire les émissions, de préserver les ressources et les écosystèmes, de transformer les systèmes alimentaires, de créer de meilleurs emplois et de favoriser la transition vers une économie plus verte, plus inclusive et plus juste.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.

V.22-22239 (F) 311022 011122

Merci de recycler

4. Les crises que traverse le monde en ce moment nous rappellent qu'il est primordial pour tous les pays et sociétés que les systèmes économiques et industriels mondiaux fonctionnent correctement. Un développement industriel inclusif et durable peut contribuer directement et indirectement à la réalisation des cibles économiques, sociales et environnementales associées aux objectifs de développement durable.

5. Pour la communauté internationale, et notamment pour l'ONUDI, le Programme 2030 et les 17 objectifs qu'il comprend continuent d'indiquer la voie à suivre pour les prochaines années de la décennie d'action. Néanmoins, le Secrétaire général lance un signal d'alarme : il est urgent de venir au secours des objectifs de développement durable.

II. Notre Programme commun et les perspectives pour 2023

6. En septembre 2021, en réponse à une demande formulée par l'Assemblée générale dans sa déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), le Secrétaire général a publié un rapport intitulé « Notre Programme commun » (A/75/982).

7. Au cours des consultations tenues en 2022 au sujet de ce rapport, les États Membres ont insisté sur l'importance d'un développement industriel inclusif et durable pour la mise en œuvre des propositions formulées dans Notre Programme commun, par exemple dans le contexte de la formation d'une coalition « de grande ambition » visant à promouvoir la création d'emplois dans l'économie verte et l'économie numérique.

8. Comme plus de la moitié des propositions du rapport sont inspirées des objectifs de développement durable et visent à relancer les efforts en faveur de leur réalisation, leur mise en œuvre tient une place importante dans le Programme 2030. D'autres propositions sont orientées vers l'avenir et visent à combler les failles qui sont apparues ou se sont aggravées depuis l'adoption des objectifs de développement durable en 2015.

9. Bien que tous les détails n'aient pas encore été précisés, il se pourrait que ces propositions soient abordées ensemble lors du Sommet de l'avenir, qui doit avoir lieu en septembre 2024, en parallèle de l'ouverture de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale, et être précédé d'une réunion ministérielle préparatoire prévue en septembre 2023. Ce Sommet doit donner lieu à l'adoption d'un document final intitulé « Un pacte pour l'avenir », qui fera l'objet d'un consensus préalable obtenu au terme de négociations intergouvernementales[1].

10. Dans Notre Programme commun, il est proposé qu'un pacte numérique mondial soit adopté lors du Sommet de l'avenir. Ce pacte doit définir « les principes communs d'un avenir numérique ouvert, libre et sûr pour tout le monde ». Dirigés par l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies, nommé en juin 2022, les préparatifs du pacte feront intervenir tout un ensemble d'acteurs, venant notamment de gouvernements et du système des Nations Unies[2].

11. À l'occasion de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, en 2023, se tiendra également le deuxième Sommet sur les objectifs de développement durable, deuxième édition du forum politique de haut niveau pour le développement durable à être organisée sous les auspices de l'Assemblée générale. Ce Sommet, qui se tiendra à mi-parcours du Programme 2030, devra témoigner d'un engagement inébranlable en faveur de la réalisation du programme et donnera lieu à l'adoption d'une déclaration politique assortie d'une recommandation porteuse de changement, qui aura été élaborée dans le cadre de travaux préparatoires menés à plusieurs niveaux et dans plusieurs directions. Les forums régionaux pour le développement durable pourraient être mis à profit pour préparer le Sommet à l'échelon régional. Le forum

[1] Les modalités proposées pour le Sommet de l'avenir figurent dans le projet de résolution 76/L.87.
[2] www.un.org/techenvoy/global-digital-compact.

politique de haut niveau pour le développement durable, prévu en juillet 2023, marquera la dernière étape des préparatifs du Sommet sur les objectifs de développement durable, qui se tiendra en septembre 2023.

12. Le Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement, qui aura lieu après le Sommet sur les objectifs de développement durable, devrait être l'occasion de commencer à mobiliser de nouveaux fonds pour les objectifs de développement durable.

13. Ces travaux revêtent une importance cruciale dans ces dernières années avant l'échéance de 2030 et en vue d'un consensus politique ultérieur. L'ONUDI se félicite donc du soutien apporté par les États Membres et leurs missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, qui soulignent l'importance d'un développement industriel inclusif et durable pour la réalisation des objectifs de développement durable, la mise en œuvre de Notre Programme commun et la sortie des crises mondiales actuelles et futures.

III. Suivi et examen au niveau mondial

14. Au niveau mondial, et dans le cadre du suivi et de l'examen du Programme 2030, le Conseil du développement industriel a présenté des contributions de fond au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2022[3]. Organisé sur le thème « Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », ce forum a été l'occasion de faire le point sur la réalisation des objectifs de développement durable n°s 4, 5, 14, 15 et 17.

15. Le document présenté par le Conseil du développement industriel met en évidence l'importance d'un développement industriel inclusif et durable, qui aide les pays à se relever de la pandémie. Le Conseil voit dans la décennie d'action et dans Notre Programme commun des catalyseurs des transformations nécessaires à l'instauration d'économies caractérisées par une gestion rationnelle et efficace des ressources, et par une meilleure résistance face aux futures pandémies, aux effets des changements climatiques et à d'autres problèmes mondiaux. Les économies qui émergent de la pandémie doivent être en mesure de créer des emplois à tous les niveaux de qualification et permettre un transfert de technologies respectueuses de l'environnement, y compris les technologies de décarbonisation, vers les pays en développement.

16. Ces contributions ont été prises en compte dans la Déclaration ministérielle issue des débats de haut niveau tenus lors de la session du Conseil économique et social de 2022 et du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2022 (E/HLS/2022/1).

17. Le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023 aura pour thème : « Accélérer la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à tous les niveaux ». Il donnera lieu à un examen approfondi de l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable n°s 6, 7, 9 et 11, ainsi que, comme chaque année, de l'objectif de développement durable n° 17.

18. Ainsi, le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023 sera une occasion importante de faire le point sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9 et de souligner le rôle d'un développement industriel inclusif et durable dans la réalisation du Programme 2030. Il s'appuiera sur les examens nationaux volontaires, les rapports issus des cinq forums régionaux pour le développement durable, les documents de travail sur le thème

[3] https://hlpf.un.org/sites/default/files/vnrs/2022/IDB%202022.pdf.

abordé et les contributions des organismes intergouvernementaux (tels que le Conseil du développement industriel).

19. Le septième Forum sur le suivi du financement du développement, qui a été convoqué par le Président du Conseil économique et social en avril 2022, a été l'occasion d'envisager les perspectives de financement à long terme de la réalisation des objectifs de développement durable dans un contexte économique mondial hétérogène et incertain. Dans le document final de ce forum (E/FFDF/2022/L.1), les États Membres ont demandé au Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement d'analyser « la manière dont les pays [pouvaient] se servir d'une combinaison de financements publics et privés pour soutenir une croissance et un développement inclusifs et durables, ainsi que la transformation industrielle, et l'appui que la communauté internationale [pouvait] apporter à cette action » et de fournir « une analyse des politiques industrielles et des voies menant à une industrialisation durable ».

20. Ainsi, l'édition 2023 du rapport intitulé « Financing for Sustainable Development Report » (rapport sur le financement du développement durable) portera principalement sur le thème de l'industrialisation. Membre actif du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, l'ONUDI collaborera étroitement avec ce groupe et apportera sa contribution au prochain rapport.

21. Conformément à son mandat prévoyant une réflexion sur le thème principal du Conseil économique et social, le Comité des politiques de développement de l'ONU « s'est concentré », à sa vingt-quatrième session, en 2022, « sur la manière dont les politiques industrielles pouvaient servir à relever les défis simultanés auxquels se heurtaient les Gouvernements pour sortir de la crise de la COVID-19 ainsi que des crises préexistantes liées aux changements climatiques et aux inégalités »[4].

22. Suivant le cycle biennal établi et conformément à la résolution 75/231 de l'Assemblée générale, l'ONUDI a présenté le rapport de l'Assemblée générale sur la coopération pour le développement industriel en juillet 2022 (A/77/138).

23. La section I du rapport est axée sur les tendances récentes du développement industriel, ainsi que sur l'impact des trois grandes crises mondiales que sont la pandémie de COVID-19 et le relèvement, les conséquences mondiales du conflit, y compris sur la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique et les financements, et la triple crise planétaire. La section II est consacrée au rôle de la coopération pour le développement industriel dans la mise en œuvre du Programme 2030. Le rapport se conclut par un message du Directeur général de l'ONUDI.

24. Ce rapport servira de base pour les débats sur le point 22 b) de l'ordre du jour de la Commission économique et financière (Deuxième Commission) de l'Assemblée générale, qui doit se réunir à la mi-octobre 2022, en amont des négociations concernant une résolution sur la coopération pour le développement industriel.

IV. Appuyer la mise en œuvre du Programme 2030

25. Chargée de produire des statistiques sur l'industrie dans le monde entier, l'ONUDI est l'organisme responsable de la collecte et de l'organisation des données pour six indicateurs relatifs à l'industrie associés à l'objectif de développement durable n° 9. Elle a contribué, par des données et des messages, à l'établissement de trois rapports du Secrétaire général : *Point sur les objectifs de développement durable* (E/2022/55), *Rapport sur les objectifs de développement durable 2021* et *Tableau récapitulatif des progrès vers les objectifs de développement durable 2021*.

[4] Voir le rapport E/2022/33.

26. L'édition 2021 du rapport intitulé *Statistical Indicators of Inclusive and Sustainable Industrialization* (Indicateurs statistiques d'une industrialisation inclusive et durable) analyse les progrès accomplis à l'échelle mondiale sur la voie d'un développement industriel inclusif et durable. Elle présente deux nouveaux outils destinés à aider les pays à suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable nº 9 à partir des six indicateurs relatifs à l'industrialisation associés à cet objectif. Ces outils sont accessibles sur la plateforme d'analyse de l'industrie sous la forme d'un indice industriel sur l'objectif 9 (SDG 9 Industry Tracker).

27. L'édition 2022 de sa publication phare, le *Rapport sur le développement industriel*, intitulée « L'avenir de l'industrialisation dans le monde postpandémique », fournit des éléments d'information relatifs aux pays, aux industries et aux entreprises qui illustrent les incidences de la crise, et étudie les facteurs de résilience et de vulnérabilité.

28. La création de nouveaux partenariats et le renforcement de ceux qui existent (objectif 17) restent un volet fondamental de l'action menée par l'ONUDI. L'Organisation a continué à intensifier sa coopération avec les institutions financières internationales en aidant ses États Membres à formuler et à mettre en œuvre des opérations d'investissement dans le développement financées par ces institutions, notamment par la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et la Société internationale islamique de financement du commerce. En mars 2022, l'ONUDI a signé une déclaration conjointe avec la Banque européenne d'investissement dans le but de renforcer sa coopération avec cette institution, et elle poursuit sa collaboration en proposant des concepts de projets et des échanges de personnel, notamment dans les domaines de l'hydrogène vert et du redressement de l'Ukraine. L'Organisation a continué à développer et entretenir des rapports de coopération avec le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'adaptation.

29. L'ONUDI a également conclu des partenariats d'affaires avec une centaine d'entités dans plus de 55 pays, ce qui contribue à stimuler les compétences, la technologie et les ressources du secteur privé pour progresser sur la voie d'un développement industriel inclusif et durable. Elle s'emploie actuellement à adapter ses opérations internes sur la coopération (industrielle) Sud-Sud et triangulaire. Au niveau programmatique, les programmes de partenariat pays (PCP) destinés à soutenir des projets d'infrastructures industrielles de grande envergure sont en cours de mise en œuvre dans 13 pays.

30. À mi-chemin dans l'application de sa stratégie concernant l'égalité des sexes pour 2020-2023, l'ONUDI est toujours en bonne voie d'atteindre l'objectif consistant à faire en sorte que ses programmes et projets contribuent dans une large mesure à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (objectif de développement durable nº 5). En 2021, il a été constaté que 46 % des projets approuvés de l'ONUDI avaient, au minimum, contribué dans une large mesure à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, dépassant ainsi l'objectif de 45 % fixé pour 2023.

V. Mesure à prendre par le Conseil

31. Le Conseil est invité à prendre note des informations figurant dans le présent document.